

Direction de l'Action Culturelle  
Médiathèque

## Scène ouverte 2018

23 juin 2018, 14h

## Règlement 2018



Dans le cadre du rendez-vous musical régulier Music'n chips organisé par la médiathèque, la Ville de La Riche propose, pour valoriser les pratiques amateurs, une scène ouverte Place du Maréchal Leclerc pour un set acoustique de 15 minutes maximum par participant (solution de repli en cas de météo défavorable).

### Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La scène ouverte est ouverte aux artistes solo ou groupes amateurs (4 personnes maximum conseillé), sans limite d'âge. L'inscription est gratuite.

Aucune demande de rémunération ni de défraiement ne sera prise en compte.

### Article 2 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour participer, les artistes ou groupes candidats doivent constituer un dossier d'inscription et l'adresser à la médiathèque **avant le 15 juin 2018**.

Par courrier : Médiathèque de La Riche  
CS 30102  
37521 La Riche Cedex

ou par e-mail : [mediatheque@ville-lariche.fr](mailto:mediatheque@ville-lariche.fr)

Le dossier comprend :

- La fiche d'inscription, à télécharger sur le site de la Ville La Riche ou à retirer à la médiathèque, complétée ;
- Une maquette comportant 2 à 3 titres originaux (CD, fichier mp3, vidéo par mail ou lien Internet) ;
- Une autorisation parentale pour les mineurs

### Article 3 : SÉLECTION DES CANDIDATS

Seuls les dossiers complets seront étudiés.

Sur réception des dossiers complets et écoute des maquettes envoyées par les candidats, la médiathèque sélectionnera, sur critères qualitatifs\*, **4 groupes ou artistes solo** qui seront invités à participer à la scène ouverte.

### Article 4 : MONTAGE / DÉMONTAGE

Les artistes ou groupes sélectionnés s'engagent à se rendre disponibles pour l'installation de l'espace au moins une heure avant la représentation. Installation / répétitions à partir de 12h30 le jour de la prestation.

Les artistes ou groupes sélectionnés doivent apporter leurs propres instruments et matériel. Ils en ont l'entière responsabilité et doivent prendre en charge toute logistique technique (installation/désinstallation) en lien avec leur prestation. La médiathèque ne met pas de technicien à disposition.

Pour limiter les temps de montage / démontage entre 2 passages, les artistes ou groupes sélectionnés s'engagent à prêter leurs matériels / instruments (amplis, batterie, piano par exemple).

La médiathèque met à disposition une enceinte avec micro ainsi que 3 praticables d'une surface totale de 6 m<sup>2</sup>.

#### **Article 5 : REPRÉSENTATION**

Les artistes ou groupes sélectionnés joueront un set de 15 minutes.

Il n'y aura pas de rappel pour les artistes.

L'organisateur s'engage à déclarer auprès de la SACEM les titres joués lors de la représentation.

#### **Article 6 : ASSURANCES**

Les artistes ou groupes sélectionnés déclarent avoir souscrit un contrat d'assurance RC (responsabilité civile) nécessaire à la couverture de tout dommage corporel ou matériel causé accidentellement à des tiers durant la prestation. Le matériel des artistes ou groupes est placé sous leur entière responsabilité. Les artistes ou groupes acceptent n'engager aucune poursuite à l'encontre de l'organisateur en cas de perte, vol ou dégradation.

#### **Article 7 : COMMUNICATION / DROITS**

Les artistes participants autorisent la Ville de La Riche à filmer et/ou prendre des photographies de leur représentation.

Les artistes participants autorisent l'exploitation à titre gracieux de ces photos et vidéos, sur divers supports de communication de la Ville de La Riche (affiches, flyers, sites Internet, bulletin municipal, réseaux sociaux, etc).

#### **Article 8 : ANNULATION**

La ville se réserve le droit, si les circonstances l'y contraignent, d'annuler la Scène ouverte à tout moment sans préavis, sans indemnité ni défraiement d'aucune sorte.

\* Critères qualitatifs :

- Qualité de l'interprétation ;
- Diversité de styles musicaux durant la scène ouverte ;
- Pas de contenus illégaux : pédophilie, incitation à la haine raciale, homophobie, apologie de crimes contre l'humanité, violences contre les personnes ou les animaux, apologie du terrorisme...